

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 27 juin 2025 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Monsieur Fabien Bonnafox, secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien Bonnafox est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Didier David, Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, M. Alain Junguené, Mme Annabel Beccatini-Gesrel, Mme Fabienne Bermond, M. Christophe Bosio, M. Gilles Ugolini, Mme Sophie Bournot, Mme Marion Troyat, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Fabien Bonnafox, Mme Isabelle Martello, Mme Annick Meynard, Mme Virginie Escalier.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Alain Brunetti représenté par Mme Parini
Mme Noëlle Dyot-Gerardin représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par M. le Maire
M. Laurent Portelli représenté par M. Didier David
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafox
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Annick Meynard
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Isabelle Martello
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : /

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Bonnafox

Nombre d'élus en exercice : 33
Nombre de votants : 33
Nombre de présents : 23

DELIBERATIONS

Transport

1 - Tramway - Ligne 5 - Avis du Conseil municipal sur le dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L.122-1-V et R.122-7-III du code de l'environnement

Agriculture

2 – Soutien à l'oléiculture - Exonérations permanentes de taxe foncière sur les propriétés non bâties - terrains plantés en oliviers

Finances

3 - Bilan du contrat d'engagement partenarial avec la Direction Départementale des Finances Publiques - Porter à connaissance

4 - Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget ville 2025

5 - Ouverture des crédits d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

6 - Emprunts communaux

7 - Convention générale constitutive du groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville de La Trinité, du CCAS, de la Caisse des écoles, du SIVU La Plana et de l'Etablissement Public Local Stellae

8 - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des écoles pour 2026

9 - Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2026

10 - Versement anticipé d'acompte de subvention à Stellae pour 2026

11 - Versement anticipé d'acompte de subvention à Trinité Sports pour 2026

12 - Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2026

Ressources humaines

13 - Rattachement de l'établissement public local « Stellae » et de la Caisse des écoles au Comité Social Territorial commun de la ville de La Trinité et du CCAS

14 - Revalorisation du montant de la participation des « tickets restaurant » au 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des agents

15 - Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du CCAS, de la Caisse des écoles et de l'établissement public local « Stellae »

Foncier

16 - Convention d'intervention foncière sur le site de la Gare en phase réalisation – avenant n°1

Police municipale

17 - Renouvellement de la convention entre les communes de La Trinité, d'Eze, Villefranche Sur Mer, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et l'association communale de chasse d'Eze/La Trinité, portant autorisation de chasser sur une partie des terrains départementaux et communaux du parc naturel de la Grande Corniche

DECISIONS MUNICIPALES

DM N°12-25 – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement de la construction de la salle de spectacles

DM N°14-25 – Ouverture de comptes à terme au 3 juin 2025

080808080808

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs, merci d'être présent à l'écoute de notre Conseil municipal et puis surtout, merci aux Conseillers municipaux d'être ici pour que nous puissions dans quelques instants, délibérer. Donc, je procède à l'ouverture de la séance et je vais passer la parole à monsieur le secrétaire de séance pour qu'il procède à l'appel. Monsieur Bonnafoux, vous avez la parole.

Monsieur Bonnafoux est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Bonnafoux :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur Bonnafoux :

Je constate que le quorum est atteint monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci. Avant que nous puissions procéder à l'étude des délibérations, je voudrais que nous ayons un moment de recueillement en pensant notamment à monsieur Gérard Lessatini, ancien agent communal qui exerça ses compétences au service de la ville pendant des décennies. Et puis, une pensée également pour monsieur Yves Murris, grand animateur du football trinitaire qui fut l'entraîneur en chef du Trinité Sport Football Club et qui est le père et le grand-père de deux de nos agents municipaux. En leur mémoire, à tous ceux qui ont servi la ville et qui la servent et en mémoire de tous ceux qui nous ont quittés depuis ces dernières semaines, je vous propose que nous respections une minute de silence. Je vous remercie.

XXXXXXXXXX

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 06 MAI 2025

Monsieur le Maire :

J'invite à présent l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025. Y a-t-il des observations ? Pardon ? On me dit que le procès-verbal n'a pas été signé par le secrétaire de séance, oui, qui était malheureusement souffrant puisque notre collègue monsieur Portelli a été victime d'un accident de la route sur l'autoroute. Je rassure l'ensemble des collègues, il est en bonne santé, mais il était souffrant, il n'a pas pu effectivement signer le procès-verbal. Nous avons vérifié que cela n'impactait pas le bon fonctionnement de nos instances. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2

XXXXXXXXXX

Délibération n°1 – Tramway - Ligne 5 - Avis du Conseil municipal sur le dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L.122-1-V et R.122-7-III du code de l'environnement

Monsieur le Maire :

Je propose donc que nous passions à l'étude de la délibération n°1, qui est une délibération de la plus grande importance puisqu'il s'agit de demander au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de la ligne 5 du tramway. Chacun mesure l'importance de ce projet, chacun mesure aussi l'émotion qui est la nôtre de voir

ce projet avancer aujourd'hui d'une façon extrêmement concrète. Chacun se souvient de la concertation publique que nous avons menée ici même d'ailleurs, dans cette salle autour du tracé de la ligne 5 du tramway. Ce tracé a été adopté et à présent, il convient de rentrer dans les procédures les plus concrètes. Je rappelle qu'entre-temps un certain nombre d'actes extrêmement concrets et visibles sont intervenus, chacun a en tête aussi que sur le pont Garigliano, la station-service a disparu pour laisser place demain au passage du tramway. Chacun a en tête, je crois, parce que nous l'avons évoqué à plusieurs reprises ici, que la Métropole a fait l'acquisition des surfaces qui permettront l'installation de la gare multimodale et du parking relais du tramway sur la zone Anatole France pour environ 2 millions d'euros. Mais il convient aujourd'hui de lancer l'enquête publique, alors pas aujourd'hui, nous le ferons à la rentrée, mais dans quelques semaines, de lancer l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du tramway. Et donc, nous aurons pendant 6 semaines à la médiathèque, parce que j'ai voulu que ce soit sur un lieu accessible y compris ouvert le samedi pour que les actifs puissent aussi s'y rendre et donc, pendant 6 semaines à la rentrée, nous aurons l'enquête publique. Mais avant l'enquête publique, il convient que les Conseils municipaux des villes concernées par le projet se prononcent sur l'aspect, sur l'impact environnemental de ce projet. Alors, je ne vais pas être trop long parce que nous avons tellement de fois évoqué ce projet, son intérêt, sa nécessité pour notre territoire. Mais évidemment, chacun a en tête que dès lors que le tramway arrivera à La Trinité, eh bien nous aurons une amélioration conséquente de la qualité de vie puisqu'évidemment nos axes de circulation engorgés seront libérés selon les estimations d'environ 18 000 véhicules par jour, ce qui permettra à ceux qui utiliseront le tramway, eh bien de l'utiliser avec plaisir et à ceux qui continueront d'avoir besoin de leurs véhicules, de circuler sur des axes libérés de ces milliers de véhicules. Donc, c'est évidemment un enjeu absolument fondamental d'aménagement, de déplacement, de qualité de vie, de qualité de l'air aussi parce que bien entendu, dès lors qu'on développe des moyens de transport qui ne sont pas consommateurs et émetteurs plutôt de gaz à effet de serre, eh bien on améliore la qualité de l'air et donc, la qualité de vie et donc, la santé de nos concitoyens. Voilà de quoi il s'agit dans cette délibération particulièrement importante que j'ose même qualifier d'historique à l'échelle de notre territoire. Y a-t-il des observations ? Madame Martello, vous avez la parole.

Madame Martello :

Merci. Bonsoir aux Trinitaires qui nous regardent. Bonsoir à l'assemblée. Alors, les enjeux que vous soulevez : améliorer les déplacements, fluidifier le trafic, limiter la pollution sont des objectifs que nous partageons pleinement. Cependant, nous réitérons notre position. Ces ambitions ne peuvent être atteintes sans une cohérence entre les différents modes de transport et une prise en compte sérieuse des spécificités de notre territoire. Comment pouvez-vous faire croire aux Trinitaires à qui vous avez déjà tellement promis, que le tramway va arriver à La Trinité avec ce tracé ? Je vous rappelle aussi tout simplement que les contribuables trinitaires financent par leurs impôts ce type d'ouvrage et qu'ils ne voient que des effets d'annonce et rien qui améliore leurs déplacements quotidiens. Ils ont de quoi être mécontents. Ce trajet traverse des zones inondables alors que nous attendons la version définitive du PPRI. Il coupe le paillon à six reprises et pose de graves problèmes sur deux secteurs stratégiques, les Ponts-Jumeaux, le pont Garigliano et le pont Anatole France. Ce tracé réduit drastiquement les voies routières et les axes déjà saturés avec un risque avéré d'aggravation des embouteillages notamment aux heures de pointe, parce qu'on en a déjà un aperçu. Le coût des travaux est élevé, leur complexité importante et tout cela interroge sur l'efficacité de la dépense publique. D'autant que, je l'ai déjà dit je crois au conseil précédent ou à celui d'avant, une étude selon une étude préfectorale, 70 % du trafic qui descend de la vallée du paillon se dirige vers l'autoroute contre seulement 30 % vers Nice. Cela appelle à notre sens, une réorganisation des flux avec la création d'un accès direct à l'autoroute pour désengorger les axes et limiter les accidents graves qui malheureusement sont très fréquents, trop fréquents. Et enfin, dans une logique de sobriété budgétaire, nous appelons à une meilleure utilisation du réseau ferroviaire existant qui est aujourd'hui largement sous-exploité. Voilà, dans l'état, nous, nous émettons un avis défavorable à ce projet sous sa forme actuelle.

Monsieur le Maire :

Bien, j'en prends acte. Madame Escalier.

Madame Escalier :

Bonsoir. C'est un projet qui avance. On peut s'en satisfaire pour les Trinitaires, néanmoins, je reviens sur les observations que j'avais faites précédemment, effectivement sur le choix du tracé que je déplore. Un passage en rive droite plutôt qu'en rive gauche. Le passage effectivement du paillon par six fois, donc la construction de ponts, donc l'ajout de béton dans un secteur qui est déjà bien construit, le nombre de stations réel sur La Trinité où nous en n'avons qu'un seul au niveau de l'église. Une question, est-ce qu'il est prévu dans le plan une remise en double sens du boulevard de l'Ariane ? Parce qu'aujourd'hui tout le monde peut constater la circulation qui est très dense sur notre commune. La fluidification passerait notamment par cette remise à double sens. Aujourd'hui, je sais que Nice n'est pas favorable, mais cela permettrait de désengorger notre ville parce qu'effectivement tous ceux qui vont descendre la vallée, qui n'utiliseront pas le tramway, eh bien vont passer par chez nous sur le boulevard Général de Gaulle du nord au sud. Et une autre observation aussi en ce qui concerne ...

Monsieur le Maire :

Vous voulez dire, excusez-moi de vous interrompre juste pour préciser, vous voulez dire une remise à double sens de la partie haute du boulevard de l'Ariane ou de l'ensemble ?

Madame Escalier :

Oui, de la partie haute. Là, le boulevard de l'Ariane il est à sens unique près de notre commune. C'est vrai que le double sens fluidifierait la circulation. Et ensuite une dernière observation, c'est sur le parking à trois niveaux qui est prévu au niveau de la zone Anatole France ? Les riverains vont se retrouver avec un bloc de béton supplémentaire. Bon, on aurait peut-être pu penser, soit trouver un deuxième site pour faire un bâtiment moins haut, mais c'est vrai que trois étages, voilà, les gens de l'Olivaie vont se retrouver avec une vue qui va être partiellement dégradée et ceux qui sont aussi sur la partie haute du boulevard Général de Gaulle.

Monsieur le Maire :

Bien. Alors, peut-être dans l'ordre. Madame Martello, je prends acte que vous êtes contre ce projet. On peut vous reconnaître une forme de constance.

Madame Martello :

Contre le tracé.

Monsieur le Maire :

Bon, vous êtes contre le tracé, d'accord, mais là, on parle effectivement du principe et de son impact environnemental. Bon, donc vous êtes contre, mais finalement sans polémique excessive, mais cela ne m'étonne pas que vous n'ayez rien fait lorsque vous étiez en responsabilité parce qu'à chaque fois qu'un projet, même ceux qui suscitent le plus grand consensus, émerge, vous êtes contre. Vous êtes contre la salle de culture et de festivités, vous êtes contre sans doute le bassin d'apprentissage de la natation, vous êtes contre, aujourd'hui, le tramway, voilà. Madame Escalier, pour répondre à vos questions précises : sur le choix du tracé, aucun tracé n'est jamais parfait bien entendu puisque nous sommes sur un territoire extrêmement contraint, avec une vallée, avec du relief. Il n'est pas tout à fait vrai de dire que plusieurs ponts nouveaux seront construits, qui viendraient bétonner les choses puisque je viens d'évoquer le Pont Garigliano qui, justement dans sa configuration actuelle accueillera le premier franchissement du paillon pour desservir un quartier niçois qui a, à peu près la même population que celle de la ville de La Trinité. Donc, il n'est quand même pas totalement illogique qu'un quartier de 10 000 habitants environ et une ville de 10 000 habitants soient desservis à peu près de la même manière, puisque si le tracé avait emprunté la plaine de Gerland, il n'aurait, dans cette portion-là, desservi quasiment personne. Et j'ajoute qu'il aurait considérablement augmenté les nuisances, parce que madame Martello vient de nous dire que le tramway c'était très mal parce qu'il y aurait des embouteillages pendant les travaux, ce n'est pas comme s'il n'y en avait pas déjà et c'est pas comme si l'objectif même du tramway n'était pas justement de diminuer les embouteillages.

Donc, un des gros avantages de ce tracé, c'est qu'il va permettre de desservir La Trinité sans que nous ayons autant de nuisances que les autres territoires desservis puisque nous, nous n'aurons pas les travaux sur le territoire communal et pourtant nous serons à terme desservis par trois arrêts de tramway, il faut le dire, trois arrêts de tramway. Le premier au pont Anatole France, c'est La Trinité. Le deuxième à la mairie/église et le troisième à terme pour le prolongement vers Drap, au Chêne-Vert. Donc nous aurons, sans subir les travaux sur le territoire trinitaire, une desserte par trois arrêts. Alors, la mise à double sens de la partie haute du boulevard de l'Ariane, je me suis posé la même question que vous. Avec mon équipe, ce sont des sujets que nous avons évoqués, si bien que j'ai demandé à la Métropole il y a plusieurs mois maintenant, de faire une étude et d'étudier précisément si une mise à double sens de la partie haute du boulevard de l'Ariane, permettrait une amélioration. En réalité, les études indépendantes qui ont été faites sont très décevantes là-dessus. Moi aussi instinctivement je pensais que quand on sort de la pénétrante, si on pouvait aller directement dans le sens côté rive droite du boulevard de l'Ariane pour rejoindre l'autoroute, on améliorerait significativement. En fait, les études sont très décevantes. Elles montrent qu'on ne fait que déplacer le point nodal et qu'en réalité cela asphyxie de la même manière. Moi, j'avais demandé à ce qu'on puisse réfléchir à cela dans l'attente du tramway, mais en réalité, non seulement l'étude est décevante, mais en plus de cela, dans pas longtemps, on ne pourra pas le faire puisque le boulevard de l'Ariane sera impacté justement par les travaux. J'en profite pour dire que les travaux évidemment du tramway à l'Ariane vont entraîner une diminution significative du nombre de places de stationnement à l'Ariane et que c'est en anticipant ce problème que nous avons voulu étendre le périmètre zone bleue de La Trinité, pour maintenir le stationnement pour les Trinitaires. Alors que dans le passé, vous le savez très bien, les places du boulevard Général de Gaulle, du boulevard Riba Roussa, du boulevard de l'Oli étaient souvent prises de façon ventouse par des véhicules de la vallée du Paillon, de l'autre côté de la rive du paillon qui considérait que La Trinité était un parking gratuit et bien gardé et qu'ils y trouvaient là leur affaire. Dès lors que nous sommes passés en zone bleue sur ces parties, nous avons libéré du stationnement pour les Trinitaires. Concernant le parking à trois niveaux qui viendrait dégrader la vue de l'Olivaie, alors là, excusez-moi de vous dire que c'est totalement faux. Pourquoi ? Parce que d'une part, le niveau fait que l'impact en termes de vis-à-vis sera quasiment nul, et puis surtout, vous savez comme moi qu'aujourd'hui les riverains de l'Olivaie, qu'est-ce qu'ils voient ? Ils voient une zone Anatole France à l'abandon depuis des décennies. Nous avons fait ce que nous avons pu pour requalifier quand même cette zone sur le boulevard Roma. On a planté ce magnifique olivier, on a modifié un certain nombre de choses pour requalifier, mais vous verrez les images que nous soumettrons à l'enquête publique, mais je crois que vous les avez déjà vues en partie lorsque le projet a été présenté. L'aspect visuel, la structuration de cette zone sera, allez, un million de fois plus qualitatif que cela ne l'est aujourd'hui. Les riverains de l'Olivaie, ils auront sous leurs yeux quelque chose d'entièrement requalifié avec cette gare multimodale alors qu'aujourd'hui, ils n'ont que les nuisances et cette vision d'abandon plutôt que quelque chose de très qualitatif. Voilà, je crois que c'était les questions que vous posiez, je ne sais pas si j'ai répondu à tout, mais voilà. En tous les cas, c'est ce type de débat qu'on doit avoir, il me semble, factuel, voilà. Bon, s'il n'y a pas d'autres observations.

Madame Martello :

Donc, les Trinitaires doivent être contents d'avoir plus de zone bleue. Si j'ai bien compris, il y aura plus de zones bleue.

Monsieur le Maire :

Non, il n'y en aura pas plus.

Madame Martello :

Et puis les travaux du Pont Garigliano n'impacteront pas La Trinité ? Je vois qu'il y a un petit problème sur la voie rapide.

Monsieur le Maire :

Mais madame Martello, vous voyez quand on est en responsabilité, ce qu'on doit faire c'est essayer de voir un tout petit peu plus loin que le bout de son nez. Si pour vous des travaux qui vont diminuer de 18 000 environ par jour, le nombre de véhicules, ne sont pas utiles au motif que pendant les travaux, il y aura plus

d'embouteillage, alors même que ces travaux en grande partie seront faits pour diminuer les embouteillages et changer le quotidien des gens qui se déplacent. Encore une fois, cela ne m'étonne pas que vous n'ayez rien fait, voilà. Donc, je ne sais pas quoi vous dire. Quant au stationnement, le parking relais d'environ 350 places qui sera effectivement installé au pont Roma donc, à proximité immédiate du centre-ville qui, par la même occasion, vous vous en souvenez je pense, permettra de remettre à double sens le pont George Bueno, et donc, pour les riverains de La Plana qui, aujourd'hui sont obligés de sortir de leur ville pour y revenir quand ils veulent venir dans le centre de La Trinité, les habitants de La Plana viendront désormais à La Trinité en direct sans quitter la commune par le pont. Et par ailleurs, ceux qui, en descendant par exemple de La Plana, voudront aller à la Poste, chez leur médecin, à la Stella, eh bien, ils pourront se garer dans ce parking relais parce que nous aurons un conventionnement qui permettra aux Trinitaires d'en bénéficier, vous voyez ? Donc, on va en plus augmenter considérablement le nombre de places. Là où toutes les études montrent que le nombre de places à La Trinité, si on inclut l'ensemble des dispositifs, est très significatif. Donc ces aménagements, nous les faisons justement. Si nous nous sommes battus, vous vous n'étiez pas du même côté de la barrière, je vous le concède, vous étiez contre depuis toujours, mais nous, si nous nous sommes battus depuis plus de 15 ans pour faire arriver le tramway à La Trinité, c'est parce que nous considérons que l'arrivée du tramway à La Trinité est un enjeu d'égalité pour notre territoire, un enjeu d'attractivité, c'est un enjeu de qualité de vie pour les Trinitaires. Donc, on n'a jamais été d'accord là-dessus. Nous, on est pour le tramway, vous vous êtes contre. Alors, qui est pour un avis favorable de ce projet ? Oui, je signale que monsieur Bonnafox et monsieur Poulet ne prennent pas part au vote. Qui est contre ce projet ?

Madame Martello :

C'est contre ou c'est pour ? Parce que vous avez dit pour, tout à l'heure ?

Monsieur le Maire :

Non, excusez-moi, je commence par contre. Qui est contre ? Donc, madame Martello, madame Meynard sont contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté. Je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 25

Contre : 4

Abstention : 2

OBABOBABOB

Délibération n°2 – Soutien à l'oléiculture - Exonérations permanentes de taxe foncière sur les propriétés non bâties - terrains plantés en oliviers

Monsieur le Maire :

Alors, la délibération suivante concerne le soutien à l'oléiculture et une mesure financière. C'est pourquoi je donne la parole à monsieur l'Adjoint aux finances. Vous avez la parole, monsieur Genieys.

Monsieur Genieys :

Merci monsieur le Maire. Oui, cette délibération découle de notre volonté de soutien des producteurs oléicoles de notre commune. Ces exploitants maintiennent une activité agricole d'excellence qui rayonne bien au-delà de notre territoire. Aussi, nous proposons comme la loi nous y autorise, d'exonérer de taxe sur le foncier, l'ensemble des terrains non bâtis de la classe 3 qui correspondent aux terrains plantés d'Olivier et cela à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint aux finances. Voilà, c'est une mesure que nous avons trouvée pour envoyer un geste concret à nos agriculteurs, aux oléiculteurs qui sont, comme vous venez de le dire, une grande fierté pour la commune, qui sont aussi un enjeu de son patrimoine, de l'enracinement des Trinitaires historiques dans cette culture de l'olivier et donc évidemment, c'est une mesure modeste, mais c'est une mesure de nature, je crois, à envoyer un geste favorable en direction de ces exploitants, parmi lesquels on peut citer et ce ne sont pas les deux seuls, mais on peut évidemment citer tout particulièrement l'exploitation Champ Soleil et

l'exploitation Lessatini qui sont vraiment deux éléments de très grand rayonnement pour notre commune. Je crois qu'on peut dire sans chauvinisme que nous avons les plus belles exploitations oléicoles du monde. Qui souhaite faire une observation ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Cette délibération qui tombe à point nommé, monsieur le Maire, quand même, à quelques mois des élections. Je voulais savoir si vous aviez pu avoir le montant parce que c'était approximatif lorsque j'ai posé la question en commission des finances. Savoir le manque à gagner pour la commune, je sais que c'est pas grand-chose, mais...

Monsieur le Maire :

Environ 3 000 € sur un budget d'environ 20 millions d'euros.

Madame Escalier :

D'accord. Merci.

Monsieur le Maire :

Pas d'autres observations ? Bien. Qui est pour ? Voilà, pardon, mais décidément j'inverse, je compte sur un unanimité positif. C'est l'optimisme qui nous anime. Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? J'avais bien anticipé donc, c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°3 – Bilan du contrat d'engagement partenarial avec la Direction Départementale des Finances Publiques - Porter à connaissance

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne le bilan du contrat d'engagement avec la Direction Départementale des Finances Publiques et donc, évidemment c'est un porter à connaissance. Nous n'aurons donc pas de vote, mais simplement une prise d'acte. Je passe la parole à l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Merci. Donc, le bilan de l'engagement partenarial avec la DDFIP sur la période triennale 2022 et 2023 a été porté à votre connaissance et vous en avez le détail. Ce bilan qui est établi par le Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction Départementale aurait pu et dû être présenté par lui-même, mais il n'avait pas de disponibilité à ce jour. Par contre, nous l'avons reçu la semaine passée dans un climat excellent de confiance réciproque que vous avez pu souligner, monsieur le Maire. On peut retenir donc, des points saillants : la collaboration ouverte, vraiment efficace. Points saillants : l'installation de la Maison France services avec un accueil fiscal de proximité pour les contribuables trinitaires. Le passage anticipé à la comptabilité M57 qui s'est effectué sans accroc. La mise en place d'une comptabilité d'engagement et le rattachement des charges des produits à l'exercice, ainsi les dysfonctionnements antérieurs ont été largement corrigés. Un taux de rejet des lignes de mandat qui est très faible, un taux de recouvrement des créances qui dépasse les 97 %. Le perfectionnement des échanges réciproques d'information entre l'administration et la collectivité avec en particulier, l'intégration des contentieux d'urbanisme. L'installation d'un service efficace de signalement des anomalies. Enfin, des travaux d'analyse financière prospective, notamment au niveau de la salle culturelle. Voilà, c'est un résumé.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Transparence budgétaire, confiance totale entre les services de la ville et ceux de l'État, rigueur, bonne gestion, c'est ce qui nous a valu très récemment la note de 100 sur 100 sur l'indice de performance comptable. Bref, si j'ajoute à cela que nous avons désormais rempli toutes les obligations, enfin toutes les recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ce fameux rapport tellement négatif qui était sur mon bureau lorsque j'ai pris mes fonctions de Maire il y a 5 ans, eh bien on constate effectivement que cet assainissement budgétaire est vraiment aujourd'hui acquis. Enfin, rien n'est jamais acquis, c'est la raison pour laquelle nous nous battons pour maintenir cette trajectoire saine et c'est aussi une grande satisfaction, comme on l'a dit à plusieurs reprises, que de continuer à désendetter la ville en ayant pourtant largement investi comme cela je crois est une évidence. Et j'en profite, monsieur l'Adjoint aux finances, pour vous remercier une nouvelle fois parce que je pense que ce travail si rigoureux n'aurait pas pu être accompli sans vos compétences. On sait qu'évidemment vous êtes vous-même issu de cette administration et donc, ce sont des sujets que vous maîtrisez parfaitement. Et le duo sur ces sujets que vous opérez avec notre Directeur général des services et l'ensemble de nos services, en particulier avec notre responsable du service des finances, madame Bourdelles, est vraiment extrêmement utile à l'intérêt général et au service public de la commune. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous prenions acte de ce bilan du contrat d'engagement partenarial avec la Direction Départementale des Finances Publiques et je remercie tout particulièrement le Directeur Départemental des Finances Publiques qui nous accompagne personnellement.

Aucun vote n'est suscité, il s'agit de prend acte du bilan présenté

OOOOOOOO

Délibération n° 4 - Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget ville 2025

Monsieur le Maire :

La délibération suivante est encore une délibération financière. Elle concerne une Décision Modificative Budgétaire sur le budget de la ville. Décision évidemment attendue, mais que vous allez nous expliciter monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Oui pardon, la délibération suivante, c'est la Décision Modificative Budgétaire motivée essentiellement par la prise en compte du transfert de crédits vers l'établissement public administratif qui a été créé : Stella, par des ajustements d'investissement déjà programmés : la crèche, le cimetière, le périmètre Lepeltier, Eau-vive, la gendarmerie, la vidéoprotection et enfin la réalisation d'un emprunt à court terme en attente du remboursement de la TVA sur investissement effectué par l'État avec un décalage de 2 ans. Cet emprunt, principalement nécessité par le projet Stella. Ceux sont les points essentiels de cette Décision Modificative qui sera probablement la dernière effectuée sur cette année.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Bien, je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

OOOOOOOO

Délibération n°5 - Ouverture des crédits d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne l'ouverture des crédits d'investissement. Alors, comme d'ailleurs les suivantes qui précèdent, vous allez nous l'expliciter, mais d'une anticipation là-aussi de bonne gestion. Donc la délibération n°5 et les suivantes vont concerner l'ouverture des crédits d'investissement pour le budget 2026 jusqu'à l'adoption de ce budget. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur Genieys :

C'est cela, comme probablement il n'y aura pas de décision financière d'ici la fin de l'année, cette délibération, c'est la demande classique d'ouverture des crédits d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif qui, l'année prochaine interviendra postérieurement aux élections municipales et c'est l'objet. Cela, à hauteur de 25 % comme tous les ans, des crédits votés en 2025 hors dette.

Monsieur le Maire :

Parfait. Y a-t-il des observations là-dessus ? Pas d'observation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2

CCCCCCCC

Délibération n°6 - Emprunts communaux

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne le même principe. Non, pardon. La délibération suivante concerne les emprunts communaux. Vous avez la parole.

Monsieur Genieys :

Donc, la délibération n°6 concerne l'emprunt communal que nous avons évoqué dans la Décision Modificative Budgétaire n°1 précédemment votée. Donc, la commune sollicite l'autorisation de contracter un emprunt à court terme de 1 600 000 € afin de couvrir les avances de TVA relatives à ses investissements. En l'occurrence, la TVA acquittée sur la réalisation de la Stella. La Banque Postale a fait une offre de prêt sur 2 ans au taux de 3,11 % à ce jour. Cette opération permet de sécuriser une trésorerie largement positive en partie placée sur un compte à terme qui produit actuellement un intérêt de 1,9 %. Voilà.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? Madame Escalier, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Encore un emprunt. Celui-ci a au moins le mérite de passer en séance du Conseil municipal. Il n'est pas planqué au milieu des décisions que vous nous proposez et qui ne sont jamais abordées. 1,6 millions qui auraient pu être réglés, on l'a abordé en commission des finances, sur fonds propres. Vous rajoutez un emprunt encore aux nombreux emprunts qui sont déjà en cours. Il y a deux offres dans l'annexe. Laquelle retenez-vous s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire :

C'est celle de la Banque Postale.

Madame Escalier :

Oui, mais il y a deux offres de la Banque Postale dans l'annexe. Il y en a une avec une offre...

Monsieur Genieys :

C'est une offre avec un taux d'intérêt de 3,11 % parce qu'il a changé, il change de jour en jour.

Madame Escalier :

Donc c'est celui avec le taux fixe, c'est ça ?

Monsieur Genieys :

Tout à fait.

Madame Escalier :

D'accord. Merci.

Monsieur Genieys :

Alors, je peux vous répondre juste sur le point que vous évoquez. Cette opération d'emprunt est extrêmement intéressante parce qu'elle permet...non, non, non.

Madame Escalier :

Je ne dis pas le contraire.

Monsieur Genieys :

... parce qu'elle permet justement de garder une faculté d'autofinancement et surtout nous avons des comptes à terme qui rapportent actuellement et que nous ne voulons pas, comment dire, supprimer, perdre. J'ai fait un calcul très simple, je ne veux pas le donner ici, mais ce d'après ce calcul là, sur les 2, 3, 4 ans à venir, cette opération nous fait gagner de l'argent. Elle ne nous en fait pas perdre, elle nous fait gagner de l'argent.

Monsieur le Maire :

Oui, et puis monsieur l'Adjoint, je parle sous votre contrôle parce que ce sont des sujets que vous maîtrisez évidemment bien mieux que moi. Mais pour être clair vis-à-vis de nos concitoyens, le fonds de compensation de la TVA, qu'est-ce que c'est ? Nous investissons, nous payons la TVA et puis ensuite on nous rembourse la TVA 2 ans plus tard, bon. Que faisait la commune dans le passé ?

Madame Martello :

Il y avait longtemps.

Monsieur le Maire :

Et oui. Non, mais simplement pour que ce soit quand même parce que c'est important.

Madame Martello :

Heureusement qu'il y a le passé.

Monsieur le Maire :

Non, mais ne paniquez pas madame Martello, j'explique simplement, ne vous sentez pas visée mais j'explique. Donc, que faisait la commune dans le passé quand elle investissait modestement ? Donc, d'abord elle confiait ce qu'on appelle la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire la commande des travaux à quelqu'un d'autre. Bon, elle l'a fait pour le Conseil Départemental pour le gymnase parce qu'évidemment, il y a une double propriété et donc, voilà et puis elle l'avait fait aussi au Sivom Val de Banquière pour d'autres travaux. Et donc, c'était à l'époque le Sivom et le Département qui payaient la TVA pour nous et ensuite le fonds de compensation de la TVA était remboursé à la commune. Et que faisait la commune ? Elle ne remboursait pas nos collectivités partenaires du Sivom et du Département. Elle gardait l'argent. Elle gardait l'argent, si bien que quand nous sommes arrivés en responsabilité, juste après que madame Martello était Première adjointe, eh bien nous devons environ 500 000 €, je parle sous le contrôle des services, environ 500 000 € au

Département et environ 200 000 € au Sivom, mais depuis près de 10 ans, rendez-vous compte. C'était des bons camarades. Nous leur devons, si bien que j'ai été obligé d'appeler moi-même les Présidents de ces deux institutions pour qu'ils veuillent bien en catastrophe, au lendemain de notre élection, nous consentir une facilité de paiement parce que nous voulions, nous, rembourser pour assainir. Et donc, ils ont accepté de le faire et je les en remercie une nouvelle fois publiquement. Et nous finissons à peine de payer cela maintenant. Donc, désormais plus de 10 ans après, nous payons, nous remboursons le fonds de compensation de la TVA au Sivom et au Département. Ce sera fini à la fin du mandat, voilà, cette année, ce sera remboursé. Pour ne plus jamais avoir à faire cela, mais quelle honte, vous vous rendez compte, pour ne plus jamais avoir à assumer cette honte.

Madame Martello :

Pourquoi vous me regardez ?

Monsieur le Maire :

Parce que vous étiez Première adjointe de cette municipalité. Qu'est-ce que nous faisons ? Nous faisons l'inverse. Nous, nous allons payer la TVA parce que nous, nous ne prenons pas de délégation de maîtrise d'ouvrage, nous assumons donc les travaux nous-mêmes. Nous payons la TVA. En 2027, l'État nous remboursera le fonds de compensation de la TVA. Mais nous, pour pouvoir payer cette TVA, nous faisons un emprunt à court terme qui sera évidemment remboursé dès lors que nous aurons encaissé la TVA. Cela s'appelle de la rigueur budgétaire, cela s'appelle de la transparence budgétaire, cela s'appelle tout simplement de la sincérité et de l'honnêteté des comptes et c'est la raison pour laquelle nous avons pu mener à bien ce partenariat d'engagement avec l'État que nous venons de voter. Voilà madame, donc moi, je serai vous, quand j'écoute ce genre de délibération, je ferai, comme vous avez fait dans les deux ou trois précédentes délibérations, vous votez pour, vous votez contre, vous vous abstenez, mais franchement, épargnez-vous ces commentaires qui, à mon avis, sont extrêmement, extrêmement, désobligeants pour vous-même. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Pour être totalement claire pour les Trinitaires, la commune déléguait la maîtrise d'ouvrage aux intercommunalités parce que le montant de la subvention était plus important que si la commune le portait en direct. C'était pour ça que, et oui monsieur Omet, donc les pourcentages étaient plus intéressants s'ils étaient portés par les intercommunalités. Et en ce qui concerne les paiements du FCTVA, peut-être que madame Baravex, qui est là depuis plus de 20 ans et qui a validé l'entièreté des subventions des délibérations, qui a validé tous les choix qui ont été portés par les maires qui vous ont précédé, pourrait peut-être répondre à cette question puisqu'elle était elle-même déjà Adjointe et qu'elle était au courant de tous ces dossiers, voilà.

Monsieur le Maire :

Écoutez madame, vous avez été Adjointe plus tard que madame Baravex qui, elle-même, comme vous le savez, si vous souhaitez qu'on le répète à chaque Conseil municipal, on le répétera.

Madame Escalier :

C'est vous qui y revenez.

Monsieur le Maire :

Mais dès lors que les errements graves...

Madame Escalier :

Elle faisait partie de l'équipe monsieur le Maire, cela fait plus 20 ans qu'elle vote tout et qu'elle valide tout.

Monsieur le Maire :

... de la précédente municipalité se sont avérés hallucinants. En 2018, madame Baravex a quitté cet exécutif de déshonneur auquel vous avez participé.

Madame Escalier :

Vous avez fait le choix de siéger avec elle, posez lui les questions. Le gymnase date de 2011.

Monsieur le Maire :

Bref.

Madame Escalier :

Ah bref, mais posez lui la question. Elle ne répond pas ?

Monsieur le Maire :

Quant aux subventions, je vais vous répondre sur le montant des subventions communales...

Madame Escalier :

Posez lui la question, elle va vous dire pourquoi cela n'a pas été reversé, non ? 2011, le gymnase.

Monsieur le Maire :

... nous avons dans ce mandat... mais madame Escalier, vous savez c'est un dialogue de sourd si vous n'écoutez pas quand on vous répond.

Madame Escalier :

Mais j'écoute, mais vous non plus vous n'écoutez pas.

Monsieur le Maire :

J'essaie de vous répondre. Moi, je vous écoute religieusement quand vous parlez et souffrez de m'écouter également.

Madame Escalier :

Mais non, je ne souffre pas.

Monsieur le Maire :

Nous, en termes de subvention, nous avons obtenu des montants de subvention que la commune n'a jamais obtenu à ce niveau-là.

Madame Escalier :

Parce qu'il y a eu un changement entre-temps.

Monsieur le Maire :

Parce que nous avons assaini, parce que nous avons rendu les choses transparentes et parce que bien entendu aussi, il faut le dire, nous avons cherché à nous faire entendre au maximum et que la trajectoire que nous avons menée qui est une trajectoire d'investissement et de développement de nouveaux services publics au bénéfice de la population trinitaire eh bien, effectivement a été soutenue plus qu'elle ne l'a jamais été soutenue par l'État, par le Conseil Régional, par le Conseil Départemental, par la Métropole Nice Côte d'Azur, par la Caisse d'Allocations Familiales et par toutes les institutions des politiques publiques que nous menons parce qu'à chaque fois que nous menons un projet, nous le menons pour qu'il réponde à un intérêt général qui a vocation à faire consensus. J'ai dit à plusieurs reprises combien c'était un moment heureux lorsque nous avons posé la première pierre de La Stella et où il y avait là, le Président de la Métropole, le Président du Conseil Départemental, le représentant du Président du Conseil Régional qui ont tous apporté des sommes considérables à nos projets, pas seulement sur La Stella, mais pour la rénovation de nos écoles, multiplié par 10 l'investissement dans nos écoles. On vit aujourd'hui une canicule, au moment même où on commence les travaux parce qu'on l'avait anticipé il y a plus d'un an pour l'un de nos cinq groupes scolaires et notre crèche qui, dès la rentrée seront tous les deux climatisés. Et je l'espère qu'on continuera comme ça avec un plan pluriannuel d'investissement avec les mêmes méthodes que nous avons utilisées depuis 5 ans

de programmation, de planification, de rationalisation des choses pour qu'à terme, les cinq groupes scolaires soient climatisés. Dans le pays, l'immense majorité des écoles ne sont pas climatisées. Nous, à la rentrée, on aura l'un des groupes scolaires les plus importants de la commune et la crèche de la commune, entièrement climatisés et en plus, autonome énergétiquement pour l'école en économisant plus de 50 000 € par an d'énergie. Voilà. Donc effectivement, je vous remercie de me faire évoquer le sujet des subventions parce que rien de ce que nous avons pu faire pendant 5 ans n'aurait pu être fait sans le soutien que nous sommes allés chercher partout. J'évoquais tout à l'heure un autre outil dont nous sommes très contents par ces temps de canicules, le bassin d'apprentissage de la natation où depuis des semaines et toute la belle saison se succèdent des Trinitaires de tous les âges, des plus petits jusqu'aux plus anciens et qui évidemment, sortent de là, ravis. Eh bien même cela, nous sommes allés chercher des subventions de la Fédération Française de Natation qui a subventionné à 80 %. Partout, nous avons cherché à développer des services et à investir en faisant le moins possible peser sur l'impôt des Trinitaires, en allant chercher partout les subventions. Et c'est comme cela que nous avons fait tout cela en 5 ans, en continuant de désendetter la ville parce que je vous le rappelle, nous avons récupéré en 2020 une commune endettée à hauteur de 20 millions d'euros et à qui il manquait tellement de choses, tous les Trinitaires le savent, et nous allons terminer le mandat avec un niveau d'endettement aux alentours de 17 millions d'euros, c'est-à-dire un moins grand niveau d'endettement et entre-temps, on aura fait tout ce que je viens de citer. Voilà. Y a-t-il d'autres observations ?

Madame Escalier :

Je vous ai toujours soutenu sur vos demandes de recherche de subvention depuis le début de ce mandat, ce n'était pas sur cela que mon propos tenait. Par contre, j'aimerais bien avoir la réponse. Pourquoi le FCTVA du gymnase qui date de 2011 n'a jamais été remboursé ? Madame Baravex, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire :

Mais pourquoi vous voulez que ce soit madame Baravex qui réponde ?

Madame Escalier :

Parce qu'elle était Adjointe à l'urbanisme.

Monsieur le Maire :

Vous avez été Adjointe beaucoup plus tard dans le mandat.

Madame Escalier :

Alors, moi j'étais Adjointe au sport.

Monsieur le Maire :

Vous étiez Adjointe au sport, le gymnase cela ne vous concernait pas ?

Madame Escalier :

9^{ème} Adjointe

Monsieur le Maire :

L'ancienne Adjointe au sport est en train de nous dire qu'elle n'était pas au courant ou pas concernée par le remboursement de l'emprunt du gymnase.

Madame Escalier :

Non, je n'étais pas concernée, moi je faisais fonctionner l'intérieur du gymnase.

Monsieur le Maire :

Ecoutez soyons sérieux. Allez, qui est contre ?

Madame Escalier :

Par contre, madame Baravex elle était adjointe à l'urbanisme, elle doit savoir. Elle le sait, elle ne veut pas répondre.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, si madame Baravex vous obsède, allez voir un psy.

Madame Escalier :

Non, je ne vais pas voir de psy.

Monsieur le Maire :

Vous lui parlerez peut-être de madame Baravex, mais franchement, s'il vous plaît...

Madame Escalier :

Si elle ne sait pas, moi j'ai quand même quelques documents sur lesquels on pourrait peut-être travailler ensemble.

Monsieur le Maire :

Vous la menacez en plus ?

Madame Escalier :

Pas du tout, je donne une information.

Monsieur le Maire :

Qu'est-ce que vous venez de dire ?

Madame Escalier :

Je viens de dire que si elle, elle n'a pas les informations, on peut les trouver les informations, voilà. Mais c'est l'information ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire :

D'accord. Bon écoutez, madame Baravex ne vous a pas agressé. Vous, à chaque Conseil municipal, vous cherchez à l'agresser. Encore une fois, parlez-en à votre médecin. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Martello ?

Madame Martello :

Pourquoi vous criez comme ça ? Il faut pas vous énerver après madame Escalier. Elle dit ce qu'elle a à dire c'est tout. Il ne faut pas crier.

Monsieur le Maire :

Oui. Oui.

Madame Martello :

Donc, moi je reviens sur vos paroles... Pardon ? Je n'ai pas compris. Ah bon, c'est entre vous.

Monsieur le Maire :

Continuez madame Martello.

Madame Martello :

Oui. Je reviens sur vos paroles d'exécutif de déshonneur. Je pense que vous êtes méprisant, mais avec tous les élus qui sont passés avant vous parce que c'est des élus qui ont travaillé. Je pense que cela ne vous ferait pas plaisir si un jour on parlait de votre équipe en disant : « un exécutif de déshonneur ». Et puisque vous êtes dans la prédiction du passé et que vous cherchez toujours à nous responsabiliser, moi je me pose une

question. A chacune des nombreuses perquisitions qu'il y a à la Métropole dont vous êtes le Vice-Président, est-ce qu'on vous parle de votre responsabilité ? Non. C'est pareil, il ne faut pas parler de la responsabilité des gens, surtout sur des décennies et sur des gens qui ont travaillé. Donc voilà, c'est ce que je voulais vous dire. Il faut arrêter de crier.

Monsieur le Maire :

Moi, madame Martello, je ne fais pas de sous-entendu indirect. Ce que je sais, c'est que vous avez été condamnée par le tribunal lorsque vous m'avez attaqué en diffamation, qui a considéré que j'avais raison. Donc moi, je n'attaque pas indirectement. Je vous dis simplement que quand on est condamné par le tribunal, effectivement c'est quelque chose qui peut attenter à l'honneur. Bien. Y a-t-il d'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 6 Abstention : 0

XXXXXXXXXX

Délibération n°7 - Convention générale constitutive du groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville de La Trinité, du CCAS, de la Caisse des écoles, du SIVU La Plana et de l'Etablissement Public Local Stellae

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne la convention générale constitutive d'un groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville, du CCAS, de la Caisse des écoles, du SIVU de La Plana et désormais de l'établissement public local Stellae, monsieur l'Adjoint.

Monsieur Genieys :

Monsieur le Maire, vous avez tout dit.

Madame Martello :

Nous on a voté contre.

Madame Escalier :

Oui pareil. Sur la 6, contre. Merci.

Monsieur le Maire :

C'est bien noté. Vous avez la parole, monsieur l'Adjoint.

Monsieur Genieys :

Donc, j'allais dire que vous aviez tout dit. Donc cette délibération, on demande d'adopter une convention pour créer un groupement de commandes sur l'ensemble des satellites de la commune, les services ville, le CCAS, la Caisse des écoles, le SIVU La Plana et bien entendu Stellae, cela pour bénéficier des avantages liés à la commande publique et aux marchés publics.

Monsieur le Maire :

Parfait. Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Merci.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXX

Délibération n°8 - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des écoles pour 2026
Délibération n°9 – Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2026
Délibération n°10 – Versement anticipé d'acompte de subvention à Stellae pour 2026
Délibération n°11 – Versement anticipé d'acompte de subvention à Trinité Sports pour 2026
Délibération n°12 – Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2026

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne le versement anticipé d'un acompte de subvention à la Caisse des écoles.

Monsieur Genieys :

Alors en fait, on va de la n°8 à la n°12, voilà.

Monsieur le Maire :

Qu'on votera séparément, mais que vous expliquez peut-être globalement ?

Monsieur Genieys :

Oui, oui.

Monsieur le Maire :

Très bien. Parfait.

Monsieur Genieys :

C'est l'autorisation de versement d'acompte en 2026 donc, sur la subvention communale pour la Caisse des écoles, le SIVU La Plana...

Madame Martello :

Juste pour la délibération n°11, il y a Didier Razafindralambo qui fait partie de Trinité Sports, donc normalement il ne doit pas voter.

Monsieur le Maire :

Oui, c'est prévu, mais on n'en est pas encore aux votes.

Monsieur Genieys :

Non, là on explique, après on votera séparément.

Monsieur le Maire :

Donc, continuez l'explication monsieur Genieys.

Monsieur Genieys :

Donc, on a la Trinité Sports, pour leur permettre d'assurer les dépenses avant l'approbation du Budget Primitif et je vous rappelle que ce dernier sera très tardif en cette année électorale en 2026. Donc peut-être que l'on va passer maintenant au vote de chacune des délibérations.

Délibération n°8 - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des écoles pour 2026

Monsieur le Maire :

Voilà. Alors sur la n°8, Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

OOOOOOOO

Délibération n°9 – Versement anticipé d’acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2026

Monsieur le Maire :

Sur la n° 9. Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°10 – Versement anticipé d’acompte de subvention à Stellae pour 2026

Monsieur le Maire :

La délibération n°10. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°11 – Versement anticipé d’acompte de subvention à Trinité Sports pour 2026

Monsieur le Maire :

La délibération n°11. Effectivement, nous prenons bonne note que monsieur Razafindralambo ne prend pas part au vote. Pas d'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

M. Razafindralambo intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote

CCCCCCCC

Délibération n°12 – Versement anticipé d’acompte de subvention au CCAS pour 2026

Monsieur le Maire :

La délibération n°12. Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°13 – Rattachement de l'établissement public local « Stellae » et de la Caisse des écoles au Comité Social Territorial commun de la ville de La Trinité et du CCAS

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 concerne le personnel communal. Et donc je donne la parole à madame la Conseillère municipale en charge du personnel et elle concerne le rattachement de l'établissement public Stellae ainsi que de la Caisse des écoles à notre Comité Social Territorial. Madame Bermond, vous avez la parole.

Madame Bermond :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Donc, il s'agit de rattacher l'établissement public local Stellae et la Caisse des écoles au Comité Social Territorial commun de la ville et au CCAS, cela permettra une gestion cohérente de nos ressources humaines tout en respectant les exigences paritaires. Voilà.

Monsieur le Maire :

Parfait. Je précise que les membres du Comité Social Territorial ont voté pour, évidemment, cette mesure. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°14 – Revalorisation du montant de la participation des « tickets restaurant » au 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des agents

Monsieur le Maire :

La délibération n°14 relève aussi de la délégation de madame Bermond et elle concerne les tickets restaurant. Vous avez la parole madame la Conseillère municipale.

Madame Bermond :

Donc, cette délibération c'est la revalorisation des titres restaurant. Donc, cette mesure s'inscrit dans une stratégie de soutien au pouvoir d'achat de nos agents. La participation communale est relevée à 60 % sur une base de 9,10 €. Ce sera effectif au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire :

Merci madame Bermond. J'en profite là aussi pour saluer votre travail auprès du personnel. C'est une délégation qui nécessite les qualités que nous vous connaissons d'empathie, de finesse, de compréhension des enjeux et évidemment c'est très important car cela facilite le dialogue avec les représentants de nos agents. Y a-t-il des observations ? Tout cela évidemment procède là aussi, d'une trajectoire, vous l'avez dit, que ce soit l'augmentation de la participation de la prévoyance pour les agents notamment de catégories les plus modestes, que ce soit la création de la participation mutuelle ou que ce soit effectivement cette augmentation linéaire des tickets restaurant. Donc, pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

Délibération n°15 – Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du CCAS, de la Caisse des écoles et de l'établissement public local « Stellae »

Monsieur le Maire :

La délibération n°15 concerne également les ressources humaines et donc, la mise à jour du règlement intérieur de la commune qui s'applique aussi au CCAS, à la Caisse des écoles et désormais à l'établissement public local Stellae. Vous avez la parole madame Bermond.

Madame Bermond :

Là, c'est dans la suite de la délibération n°13. Donc là, il s'agit juste de valider l'intégration de l'établissement public local Stellae dans notre règlement intérieur commun, garantissant ainsi une application harmonisée de nos règles internes. Voilà.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Il y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

COCOCOCOCO

Délibération n°16 – Convention d'intervention foncière sur le site de la Gare en phase réalisation – avenant n°1

Monsieur le Maire :

La délibération n°16, concerne un point important, la convention d'intervention foncière sur le site de la Gare en phase réalisation avenant n°1. Alors pour résumer, chacun a en tête que sur un îlot du centre-ville encadré d'un côté par la gendarmerie, les immeubles de la gendarmerie non inclus et de l'autre par l'allée de la Gare. Cet îlot, en grande partie qui nécessitait une rénovation importante, fait l'objet depuis de nombreuses années d'un projet de requalification. Nous avons voulu dans ce mandat diminuer le gabarit de ce projet. Là où dans le passé était prévu à peu près 8 étages, nous avons voulu abaisser le projet pour le faire tenir à la hauteur de l'immeuble qui est juste à côté, au Versailles, là où se trouve l'établissement bancaire et puis au rez-de-chaussée avoir des commerces en pied d'immeuble. Donc, ce projet a fait l'objet d'un relatif consensus depuis plusieurs années. Il se trouve qu'il avance au rythme auquel avancent ces projets, c'est-à-dire sur de très nombreuses années et il s'agit notamment dans cette délibération d'intégrer le dédommagement pour expropriation des deux derniers occupants, deux familles. Le juge d'expropriation s'est prononcé pour un montant. Nous ne sommes plus à l'époque où les expropriations, ça marquait souvent les familles, se faisaient pour une bouchée de pain comme on disait, dans ces familles. Désormais, évidemment c'est un juge d'expropriation qui se prononce sur des montants qui sont au moins conformes au prix du marché. En tous les cas, là le juge d'expropriation s'est prononcé d'une façon qui probablement va conduire ces familles à accepter le jugement. Voilà donc, il s'agit d'intégrer dans le bilan de l'opération, le coût de ce dédommagement. J'insiste sur le fait que pour l'équilibre de ce projet, nous avons obtenu 1 million d'euros de subvention de l'État au titre du Fonds vert, vous savez ces enveloppes financières qui viennent soutenir là aussi, les projets de qualité environnementale significative et qui viennent apporter quelque chose et c'est vrai que dans notre centre-ville, nous avons besoin de requalification, de soutien aux commerces de proximité et d'offrir aussi des éléments supplémentaires d'attractivité. Pour être parfaitement complet, il faut signaler que le Plan de Prévention du Risque Inondation, qui est en cours de révision, à ce stade au niveau des cartes d'aléa, a considéré que l'aléa d'inondation était plus important, en tout cas, a analysé comme plus important le risque d'inondation dans le centre de La Trinité et le périmètre du projet que je viens d'évoquer, a été intégré dans un risque plus important. Les services de l'État sont en train de travailler avec nos services de la ville et nos services de la métropole pour analyser si le projet continuera d'avancer en l'état, mais selon toute probabilité, il pourra continuer d'avancer. Voilà donc, il s'agit d'avancer sur ce projet structurant qui permettra à terme, si on ajoute à ce projet, la requalification qui aura lieu un petit peu plus haut sur le boulevard, là où sera l'arrêt n°2, l'arrêt Hôtel de Ville/église du tramway, eh bien nous sommes dans une perspective de requalification de cette partie du boulevard Général de Gaulle. Voilà de quoi il s'agit. Y a-t-il des observations ? Madame Meynard vous avez la parole.

Madame Meynard :

Oui, bonsoir. Alors, la lecture de cette délibération, notamment l'augmentation des frais d'expropriation qui sont mentionnés, nous confirme qu'une procédure, vous l'avez confirmé monsieur le Maire, d'expropriation a été engagée, a été jugée. Donc, elle place des habitants de notre commune dans une situation de grande incertitude avec un risque de devoir quitter donc notre commune, ce qu'ils ne souhaitent absolument pas. En effet, nous avons été sollicités par un des deux propriétaires concerné par cette procédure et qui se trouve bel et bien en recherche active de solutions pour continuer à être logé sur notre commune. Donc, nous tenons à vous relayer leur grande inquiétude et nous pensons qu'il est de notre responsabilité collective de

veiller à ce que les Trinitaires puissent continuer à vivre dans notre commune même après une expropriation. Et donc, je voulais aussi faire remarquer à l'ensemble des Trinitaires qui nous écoutent ainsi que nos collègues que contrairement à ce que vous avez évoqué lors du dernier Conseil municipal, monsieur le Maire, sur ce type de projet immobilier, des procédures d'expropriation donc, sont bien mises en place au niveau de notre commune. Merci.

Monsieur le Maire :

Bien. Madame Meynard, excusez-moi de vous dire que cela n'est pas très reluisant de vous approprier les situations d'inquiétude des habitants parce qu'évidemment, nous ne vous avons pas attendu pour accompagner ces familles. Nous connaissons très bien ces situations et je viens de dire que les montants ont été considérés comme manifestement suffisamment acceptables par ses familles pour qu'elles les acceptent. Je précise par ailleurs que ces montants ne sont en aucun cas fixés par la commune, ils sont fixés, je l'ai dit, par le juge d'expropriation. Et pour avoir connaissance des montants qu'évidemment je ne communiquerai pas publiquement, mais je peux vous dire que ces montants sont significatifs pour permettre à ces familles de se reloger à La Trinité. J'ai même connaissance que parmi ces deux familles, les choses sont assez avancées, y compris pour un relogement déjà, peut-être à La Trinité dans des biens plus qualitatifs que ceux qu'ils occupaient. Alors, bien entendu, il y a la dimension morale. Mais excusez-moi de préciser madame Meynard, là aussi je ne me défausse pas parce que moi, j'assume totalement cette procédure que je considère conforme à l'intérêt général. Mais je vous rappelle quand même, au cas où vous l'auriez oublié, que cette procédure a commencé lorsque vous étiez en responsabilité. Donc il faut, si vous voulez, comme vous le faites en plus, quand on souffle sur les braises de l'inquiétude, il faut quand même être honnête intellectuellement. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas prendre une posture un peu larmoyante en n'assumant pas le fait que cette procédure a été lancée à l'époque où vous étiez en responsabilité. Il faut quand même ne pas prendre les gens pour des imbéciles. Voilà. Donc par ailleurs, je précise parce que là aussi, je vois l'ambiguïté que vous dites en fin de votre propos sur les procédures d'expropriation, il n'y a, à ce stade sur le territoire de la commune, je me retourne vers les services pour qu'ils me le confirment, aucune déclaration d'utilité publique qui pourrait mener à l'expropriation. A ce stade, il n'y en a aucune, voilà. Mais encore une fois, lorsqu'on en arrive à une déclaration d'utilité publique et à une expropriation, on est dans des procédures qui durent depuis des années. Et cette procédure que vous évoquez, dont vous faites semblant de vous émouvoir a commencé quand vous étiez en responsabilité. Vous vous rendez compte ? Donc moi, je vous dis que j'étais à l'époque pourtant dans l'opposition favorable aux intentions de ce projet, à l'époque, je me suis opposé à la hauteur parce que vous en plus, non seulement vous vouliez exproprier les familles dont vous faites semblant de vous émouvoir de leur situation, mais en plus de cela, vous vouliez un truc de 8 étages à l'époque. Voilà donc, soyons sérieux. Aujourd'hui, ces familles vont être relogées parce qu'elles vont bénéficier d'un dédommagement de plusieurs centaines de milliers d'euros. Elles vont pouvoir selon toute probabilité se reloger avec un logement digne. Nous ne sous-estimons pas la dimension morale extrêmement dure que représente pour certaines de ces familles qui sont là depuis des décennies voire même plusieurs générations, de quitter leur propriété. Mais encore une fois, dans le cadre de cette procédure que vous avez initié à l'époque, je crois que ces familles ne sont pas lésées. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Meynard.

Madame Meynard :

Le constat que je fais est que c'est uniquement des propos que je vous retranscris de la part de Trinitaires, monsieur le Maire. Je veux dire, je ne vois pas du tout pourquoi vous vous permettez...

Monsieur le Maire :

Mais vous étiez pour ou contre ce projet ?

Madame Meynard :

Comment ?

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous étiez pour ou contre ce projet ?

Madame Meynard :

Pour ce projet ?

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous étiez pour ou est-ce que vous étiez contre ?

Madame Meynard :

Oui, à l'époque j'étais pour.

Monsieur le Maire :

A l'époque vous étiez pour. Et qu'est-ce qui fait que maintenant vous êtes contre alors qu'il n'a pas changé ?

Madame Meynard :

Je ne vous ai pas dit que j'étais contre.

Monsieur le Maire :

Ah d'accord, donc vous êtes pour.

Madame Meynard :

Je vous ai pas dit comment nous allons voter.

Monsieur le Maire :

D'accord.

Madame Meynard :

Je veux juste vous expliquer. Je vous transmets juste la démarche que des propriétaires ont fait et je n'ai jamais mis en cause, ni le montant de l'indemnisation qu'ils ont perçu par rapport à l'expropriation ou quoi que ce soit.

Monsieur le Maire :

D'accord.

Madame Meynard :

Mais je veux dire, tout le monde sait que vous êtes le sauveur de La Trinité.

Monsieur le Maire :

Ah non, j'ai pas dit ça, mais par contre, vous, quand vous faites mine encore une fois, larmoyée alors que vous avez fait partie de ceux qui ont initié le projet, c'est étonnant. Bref, alors prenons des positions claires. Qui est contre ? Est-ce que vous êtes contre ? Oui, monsieur Bonnafoux ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

Monsieur Fabien Bonnafoux intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote

~~~~~

**Délibération n°17 – Renouvellement de la convention entre les communes de La Trinité, d'Eze, Villefranche Sur Mer, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et l'association communale de chasse d'Eze/La Trinité, portant autorisation de chasser sur une partie des terrains départementaux et communaux du parc naturel de la Grande Corniche**

**Monsieur le Maire :**

La délibération suivante n° 17 concerne le renouvellement de la convention entre les communes de La Trinité, d'Eze, de Villefranche-sur-Mer et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes avec l'association communale de chasse d'Eze/La Trinité qu'on appelle « Canta Perdrix » pour autoriser de chasser sur une partie des terrains départementaux et communaux du parc naturel de la Grande Corniche. Il s'agit évidemment du renouvellement d'une convention qui existe depuis longtemps et qui nous fournit aussi l'occasion de remercier les chasseurs pour le travail utile qu'ils font, non seulement pour l'entretien des sentiers, pour l'élimination des nuisibles sur notre territoire et donc, évidemment c'est de cela qu'il s'agit et monsieur Bosio, dont chacun sait évidemment sa participation historique, active à ces sujets, ne prendra pas part au vote. Qui est contre ? Ou plutôt, y a-t-il des observations là-dessus ? Il y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*M. Christophe Bosio intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote*

~~~~~

Monsieur le Maire :

Je dois vous informer également de deux décisions municipales qui ne font pas l'objet de délibérations, mais qui concernent les pouvoirs qui m'ont été confiés, mais dont je dois porter à connaissance le Conseil municipal. La première décision concerne l'un des emprunts de la Stella, ce que j'évoquais tout à l'heure, en rappelant une nouvelle fois que la totalité de cet endettement restera très nettement inférieur à l'endettement que nous avons récupéré en 2020 et que donc, nous construisons, nous investissons en désendettant la ville et en souscrivant des emprunts à des taux particulièrement intéressants. C'est la première décision. Et la deuxième décision qui était évoquée tout à l'heure par monsieur l'Adjoint aux finances, qui est particulièrement importante, c'est celle de l'ouverture de nos comptes à terme, plutôt de renouvellement de nos comptes à terme, c'est-à-dire que dès lors que nous avons de l'argent sur les comptes de la commune avant qu'il soit employé aux projets sur lesquels nous nous sommes engagés, eh bien nous faisons en sorte qu'ils ne dorment pas inutilement et donc, qu'ils rapportent un peu d'argent aux Trinitaires. Voilà les deux décisions. Je n'ai pas reçu de questions orales, ni écrites et donc, l'ordre du jour est épuisé. Je remercie l'ensemble des conseillers municipaux. Je vous souhaite à tous un bon été qui est marqué notamment par une programmation évidemment culturelle et festive et je vous donne tout particulièrement rendez-vous pour les festivités de la Fête Nationale le 13 et le 14 juillet. Le 13 pour le bal et le feu d'artifice et le 14 pour le défilé. Vive la Trinité. Merci.

~~~~~

**La séance est levée à 19h45**

~~~~~

Fabien Bonnafoux,

Secrétaire de séance.



Ladislav Polski,

Le Maire.